

RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE ET REGLES DE SECURITE

Les règlements du SACD Championship se conforment aux aspects techniques et à la sécurité des normes USASF/IASF pour **2022/2023**. Il est de votre responsabilité d'avoir pris connaissance des règles IASF et de ses exigences en matière de sécurité pour votre participation au SACD Championship. Toute la documentation relative aux catégories et niveaux est disponible sur notre site internet : www.spiritacademycheerdance.com/reglementation

I. GENERALITES

- Le SACD Championship 2023 sera organisé sur 2 journées distinctes et indépendantes : le samedi 20 mai 2023 destiné au cheerleading (partnerstunt, groupstunt, team) et le dimanche 21 mai 2023 destiné à la danse freestyle et la danse pompons.
- Toutes les équipes doivent être supervisées lors de toutes fonctions officielles par un président et un entraîneur principal.
- Toute personne (spectateurs et/ou athlètes) doit avoir un comportement sportif et respectueux envers les membres du Staff SACD, de l'organisation ainsi que des autres athlètes. Tout comportement à l'encontre du présent règlement sera sanctionné (exclusion du Palais des Sports pour la durée du SACD Championship et pouvant aller jusqu'à l'interdiction totale de participation).
- L'inscription au SACD Championship de Lyon inclut votre autorisation de droit à l'image pour toute la durée de la compétition. Si vous êtes contre merci de nous adresser un email spiritacademycheerdance@gmail.com.

II. SÉCURITÉ

- Tous les présidents et entraîneurs des équipes doivent avoir pris connaissance du plan d'évacuation d'urgence en cas de problème dans l'enceinte du Palais des Sports ; ainsi que la localisation du poste de secours (documents joints aux Informations Générales SACD **2023**).
- La sécurité médicale sera assurée par SACD (médecin du sport et/ou kinésithérapeutes, secouristes de la protection civile). Il est demandé à chaque équipe de se munir de sa propre pharmacie (strap, bandage, pansements, etc.).
- Pour rappel, l'accès aux loges est strictement réservé aux personnes munies d'un badge VIP.
- La présence de(s) entraîneur(s) est interdite sur le praticable pendant le passage de son/ses équipe(s). Un lieu lui/leur sera réservé devant le praticable. **Un maximum de 4 entraîneurs est autorisé dans la zone coach.**
- Les athlètes, les entraîneurs et les spectateurs ne doivent en aucune circonstance se trouver sous l'influence de l'alcool, de stupéfiants, de substances/boissons qui améliorent les performances physiques ou de médicaments en vente libre lors de la compétition. Cette influence serait considérée comme faisant obstacle à la capacité de contrôler ou d'exécuter une chorégraphie/représentation en toute sécurité.
- **Il est strictement interdit pour les athlètes de se changer dans les gradins du Palais des Sport ou dans toutes autres zones à la vue du public. Pour rappel, les équipes ne disposant pas de vestiaires ont accès à une tente mise à disposition à l'extérieur vers le petit Palais. Attention, la tente n'est pas un lieu de stockage mais uniquement de passage pour se changer. Les équipes doivent ensuite déplacer leurs affaires dans les gradins. Spirit Academy décline toutes responsabilités en cas de manquement à cette règle.**

III. ORGANISATION

- La zone athlète (warm up et compétition) est uniquement réservée aux athlètes, coachs et présidents inscrits par le biais du dossier d'inscription en ligne. Tout autre personne non munis d'un bracelet ou d'un badge se verra refuser l'accès.
- La « zone de warm up » sera annexée à la « zone de compétition ». Merci de respecter les consignes qui vous seront transmises à votre arrivée. Seul(e)s les coachs seront responsables de leur non présentation au warm up avant et pendant la compétition. Il vous est possible de disposer de votre musique en warm up via votre téléphone/ipod, ainsi que votre adaptateur.
- Merci de prévoir un coach qui puisse lancer la musique au passage en compétition de votre/vos équipe(s). Prévoir vos morceaux de musique sur des clés USB (de préférence), au format mp3, d'avoir nommé vos

morceaux en fonction de votre/vos équipe(s) et si possible de faire une clé USB par passages. Un membre du staff SACD sera là pour vous guider lors du/des passage(s) de votre/vos équipe(s) pour le lancement de la musique.

- Toute mascotte humaine est interdite dans la zone de compétition et de warm up (zone athlète).

IV. INSCRIPTIONS

- L'ouverture des inscriptions pour SACD 2023 vous sera communiquée par mail et annoncée sur nos différents réseaux sociaux. Vous trouverez la marche à suivre pour l'inscription de votre(s) équipe(s) sur notre site internet www.spiritacademycheerdance.com
- Pour des raisons pratiques SACD 2023 sera divisé en 2 événements distincts : le samedi 20 mai 2023 consacré au cheerleading et le dimanche 21 mai 2023 consacré à la danse et danse pompons. Les clubs souhaitant participer aux 2 journées de championnat sont les bienvenus et devront remplir 2 dossiers d'inscriptions distincts.
- Un groupe réservé aux coachs sera créé sur facebook afin de partager et publier des informations relatives aux événements 2023.
- Une entrée sera offerte à chaque Président de club. Un bracelet leur sera remis à l'entrée en même temps que les athlètes de son club.
- Le nombre de coachs autorisé est de 4 par club au maximum.
- Toute modification de votre inscription est autorisée dans les 7 jours précédant le SACD Championship (soit jusqu'au 12 mai 2023).
- Après cette date, toute demande de modification fera l'objet d'une **facturation supplémentaire s'élevant à 50 euros par modification**. L'acquittement de cette facturation supplémentaire devra intervenir avant le premier jour de l'évènement, **par virement bancaire uniquement**. Sans règlement de votre part dans les délais précités, l'équipe ou les équipes concernées par les modifications ne seront pas autorisées à concourir le jour de l'évènement.
- Par ailleurs, nous rappelons que les entraîneurs et dirigeants de club sont responsables des modifications demandées. Aussi, toute modification doit respecter les règles d'âge de chaque division. L'équipe pourra être disqualifiée si les règles ci-dessus ne sont pas respectées.

V. RÉGLEMENTATION CHAMPIONNAT

- Les entraîneurs doivent exiger la maîtrise des compétences avant toute progression. Les entraîneurs doivent prendre en considération l'individu, le groupe et l'équipe, ainsi que les niveaux de compétences. Toute équipe ne respectant pas les règles de sécurité ainsi que la réglementation se verra disqualifiée. SACD décline toute responsabilité si tout entraîneur/président manque à ses obligations.
- Un participant ayant un membre dans le plâtre ou résine, dans une botte de marche ou tout autre immobilisation qui peut s'avérer être dangereux pour soi-même ou pour la participation des membres de l'équipe, ne sera pas admis sur la surface de performance et ne pourra participer aux activités qui demandent des efforts physiques. Exception : Les attelles, les orthèses de support souples sont acceptées et doivent être bien coussinées.
- Pendant les pratiques ou les performances, un athlète ne doit pas avoir de gomme à mâcher, de bonbon, de pastille contre la toux ou tout autre objet comestible ou non, qui peut provoquer un étouffement.
- Les ongles doivent être courts et sans danger de se blesser ou blesser un membre de son équipe. Les faux ongles sont également interdits.
- Les athlètes doivent pratiquer et performer sur une surface de performance adéquate et sécuritaire à la pratique du sport. Les éléments techniques tels que les stunts, les pyramides, les projections et le tumbling ne peuvent être effectués sur le béton, l'asphalte, les surfaces mouillées, inégales ou avec des obstructions. Un tapis par-dessus une surface inappropriée n'est pas permis pour les habiletés techniques.

A. Spécificités cheer

- A partir de la saison 2022 - 2023, les catégories Groupstunt et Partnerstunt sont limitées aux divisions U12 à OPEN et aux niveaux 4 à 7.
- Le temps maximum des routines en Groupstunt et Partnerstunt est de 1min à 1min30 maximum.
- Il n'y a pas de temps minimal pour la durée d'une routine. Les routines de compétition ne peuvent pas dépasser 2 minutes 30 secondes (2 :30). Clarification : Les routines des catégories sans tumbling (Non Tumbling) et initiation/prep sont d'une durée maximale de deux (2) minutes.
- Pour les équipes de cheerleading, aucun bijoux ni piercings n'est autorisé (même recouverts). Les

extensions de cheveux sont autorisées seulement si elles sont cousues, collées ou tenues à l'aide d'une barrette de gymnastique. Les casques de prévention des commotions sont autorisés, mais ils doivent être bien rembourrés par des coussinets et mous.

B. Spécificités danse

- Pour les équipes de danse, les bijoux faisant partie intégrante du costume sont autorisés dans la mesure où ils ne représentent pas un danger pour l'athlète lui-même et pour les membres de son équipe. Une équipe pourra être disqualifiée si cette règle n'est pas respectée.

C. Notations

- Les critères de notation et le jugement des prestations seront effectués par des juges internationaux. La vérification des notations sera effectuée par le staff SACD, le calcul de points sera effectué par les juges et l'annonce des résultats sera effectuée par la présidente de SACD ou par une personne déléguée par ses soins.
- Le chronomètre et la notation débiteront lors du premier mouvement, voix ou note de musique. Il s'arrêtera lors du dernier mouvement, voix ou note de musique.
- Les athlètes doivent avoir au moins un pied, une main ou une partie du corps (autre que les cheveux) sur la surface de performance lorsque la routine débute. Exception : les voltiges peuvent avoir leurs pieds dans les mains des bases si les mains des bases sont appuyées sur la surface de performance.
- Les compétiteurs qui commencent une routine restent les mêmes durant toute la routine. On ne permet pas à un athlète d'être « remplacé » par un autre athlète pendant une routine ou une chorégraphie.
- Toute musique, parole ou geste vulgaire (ou grossier) sera pénalisé. Les blasphèmes, les paroles indécentes, les propos/gestes racistes ou à connotation sexuelle et les chorégraphies suggestives ou inappropriées seront pénalisés.
- Toutes les compétences doivent débiter et se terminer dans les limites du terrain de compétition. Les limites du terrain correspondent à la surface de performance, au tapis de tumbling et de toute frontière supplémentaire qui délimite le tapis de tumbling.

D. Accessoires

- Les chaussures doivent avoir une semelle solide. Aucune botte, et/ou pantoufles de gymnastique (ou similaire) ne sont autorisées.
- Les accessoires ne sont pas nécessaires à l'exécution d'une routine. S'ils sont utilisés, les entraîneurs doivent s'assurer d'une pratique sécurisée pour leurs athlètes.
- Les drapeaux, les bannières, les pancartes, les pompons, les mégaphones et les morceaux de vêtements sont les seuls accessoires permis.
- Les accessoires ne doivent pas avoir de côtés tranchants, inflexibles et/ou pointus et ne peuvent pas nuire ou potentiellement empêcher la vision de l'athlète.
- Aucun accessoire ne peut servir à tenir du poids et/ou aucun athlète n'est autorisé à se tenir debout/mettre du poids sur l'accessoire.
- Les accessoires avec poteaux ou autres supports ne peuvent être utilisés lors de stunts (projections et pyramides incluses) ou de tumbling.
- Tous les accessoires doivent être déposés de façon sécuritaire et loin des participants. (Exemple : jeter une pancarte rigide sur le sol du haut d'un stunt n'est pas permis).
- Tout morceau de vêtement/d'uniforme retiré volontairement et utilisé pour créer un effet visuel sera considéré comme un accessoire.
- Les casquettes, les bandeaux et les foulards ne sont pas autorisés.
- Tout appareil servant à augmenter la hauteur et utilisé pour propulser un athlète est interdit. Exception : Les planchers avec ressorts.